

# PROCES VERBAL

## Conseil Municipal

Mairie de PANZOULT

**Séance du 4 juin 2025**

**Date de convocation : 27 mai 2025**

**L'an deux mil vingt-cinq, le trois juin à dix-huit heures trente,** le Conseil Municipal de la Commune de PANZOULT, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur DESBOURDES Francis, Maire.

**Étaient présents les conseillers municipaux suivants :**

- DESBOURDES FRANCIS
- DELAFOND CAILLÉ CHARLOTTE
- MOLISSON STEPHANIE
- NAVATTE MARC
- TRANCHANT DAVID
- BARBIER ROBIN
- MARIE FLORENCE
- CAILLÉ PIERRE-EDOUARD (arrivé à 18h41)
- NAVATTE FLORENCE
- BLANCHARD CHARLINE (arrivée à 18h38)

**Étaient absents excusés les conseillers municipaux suivants :**

- VEILLOT JULIE
- RIPAUD-CADIOU JULIA donne pouvoir à BARBIER ROBIN
- CAILLÉ PIERRE-EDOUARD (absente de 18h30 à 18h41)
- CAMON ISABELLE donne pouvoir à NAVATTE FLORENCE
- FELTRIN PIERRE donne pouvoir à DESBOURDES FRANCIS
- BLANCHARD CHARLINE (absente de 18h30 à 18h38)

---

Conseil Municipal du 4 juin 2025

**DCM 2025-06-001 : Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 7 mai 2025**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 7 mai 2025

**Vote : Membres 14, Présents 8, Présentés 3, Votants 8, Exprimés 11**

**Pour : 11**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**DCM N° 2025-06-001** : Publiée le : 7 juin 2025 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Préfecture de Tours le : 7 juin 2025

**DCM 2025-06-002 : Budget Assainissement - OTV VEOLIA – Fourniture et pose d'un filtre à charbon**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal d'un devis concernant des travaux sur la station d'épuration :

- Fourniture et mise en place d'un filtre à charbon

OTV VEOLIA : 4 600.00 € HT → 5 520.00 € TTC

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer le devis d'OTV VEOLIA pour un montant de 4 600.00 € HT → 5 520.00 € TTC

**Vote : Membres 14, Présents 9, Présentés 3, Votants 9, Exprimés 12**

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**DCM N° 2025-06-002** : Publiée le : 7 juin 2025 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Préfecture de Tours le : 7 juin 2025

**DCM 2025-06-003 : SIEIL 37 – Convention de mandat relative à l'organisation de la procédure d'Appel à Initiative Privée pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables**

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal que le Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre et Loire (SIEIL) a établi, en concertation avec les principaux acteurs du territoire, un schéma directeur de développement des infrastructures de recharge ouvertes au public pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables (SDIRVE).

---

Conseil Municipal du 4 juin 2025

Ce schéma directeur, créé par la loi du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités, a pour objet de définir les priorités de l'action des autorités locales afin de parvenir à une offre de recharge suffisante pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables pour le trafic local et le trafic de transit.

Le schéma finalisé a été soumis à l'approbation du Comité syndical le 12 décembre 2023, puis transmis pour validation à la préfecture qui a prononcé un avis favorable sur ce document le 18 janvier dernier.

Une des principales actions mises en avant par le SDIRVE concerne le lancement d'un Appel à Initiative Privée (AIP) sur le domaine public afin d'assurer une dynamique d'équipement du territoire à moyenne échéance et un maillage des bornes rationnel, en termes de localisation et de puissance.

Cette procédure d'AIP, définie par l'article L2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, impose une publicité et une mise en concurrence en matière d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique.

Le SIEIL propose que cette AIP soit mutualisée à l'échelle de notre département et qu'il soit autorisé à lancer cette procédure au nom et pour le compte de ses collectivités membres.

En effet, cette procédure complexe est importante pour le développement de l'électromobilité dans notre département, elle donnera lieu à l'attribution d'une convention d'occupation du domaine public d'une durée de 17 ans à partir de la notification d'attribution de l'AIP, les deux premières années étant consacrées au déploiement des bornes et les quinze suivantes à leur exploitation et leur maintenance.

Au terme de cette procédure, une convention d'occupation du domaine public sera signée avec chacune des collectivités identifiée par l'opérateur et intéressée par l'implantation de bornes de recharge sur le domaine public.

Les missions confiées au SIEIL incluent :

La rédaction des éléments nécessaires à la mise en concurrence, notamment les avis de publicité et le dossier de consultation des candidats (règlement de consultation, projet de convention d'occupation du domaine public, etc...) ;

La réalisation des opérations de publicité de la procédure d'attribution ;

La mise à disposition gratuite du dossier de consultation auprès des candidats ;

Le suivi des questions/réponses posées par les candidats ;

La réception des candidatures et des propositions ;

L'organisation de l'ensemble des opérations d'analyse des candidatures et des propositions ;

La rédaction des rapports d'analyse des candidatures et des propositions ;

La sélection des candidatures et des propositions ;

Le cas échéant, l'organisation des négociations avec les candidats ;  
La rédaction d'un rapport d'analyse des propositions finales avec classement des propositions au regard des critères définis par le règlement de consultation, afin que vous puissiez émettre un avis sur l'attribution de l'AIP sur votre territoire ;  
L'information des candidats non retenus et de l'attributaire ;  
La mise au point de la convention d'occupation du domaine public ;  
L'envoi de la convention d'occupation du domaine public pour signature par la commune ;  
La publication de l'avis d'attribution.  
Cette mission exercée par le SIEIL en tant que Mandataire ne donnera pas lieu à rémunération.

Monsieur le maire rappelle, conformément aux articles L. 2125-1 et suivants du CGPPP, que l'occupation domaniale donnera lieu au paiement d'une redevance au profit de la collectivité en fonction des espaces occupés dont elle assure la gestion, tenant compte des avantages de toute nature procurés par l'occupation.

**Après avoir entendu les explications de monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,  
**Vu** l'article L2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques,  
**Vu le** schéma directeur de développement des infrastructures de recharge ouvertes au public pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables (SDIRVE) approuvé le 18 janvier 2025,  
**Considère** les préconisations du SDIRVE de lancer un appel à initiative privée (AIP) après son approbation par les instances préfectorales,  
**Considère** la mission exercée par le SIEIL en tant que Mandataire ne donnant pas lieu à rémunération,  
**Considère** que l'occupation domaniale donnant lieu au paiement d'une redevance au profit de la commune en fonction des espaces occupés,  
**Précise** que la commune donne mandat au SIEIL pour organiser la procédure d'Appel à Initiative Privée pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électrique et hybrides rechargeables,  
**Précise** que la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Président du SIEIL pour information du Comité syndical.

**Vote : Membres 14, Présents 10, Présentés 3, Votants 10, Exprimés 13**

**Pour : 13**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

|                                                                                                                               |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>DCM N° 2025-06-003</b> : Publiée le : 7 juin 2025 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Préfecture de Tours le : 7 juin 2025 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

---

Conseil Municipal du 4 juin 2025

## **Questions et informations diverses – Tour de table**

### **Desbourdes Francis :**

Pigeonnier :

Mois juin : Florence Marie

Mois Juillet : Francis Desbourdes

Travaux L'Oisillière : en cours

Travaux Julien Robin : Enrobé prévu le vendredi 6 juin

ENEDIS – début des travaux

Plateau multisports : consultation demandée – rendez-vous le vendredi 20 juin à 14h30 avec ADTP et Site Equip – prévoir un nuancier des couleurs

Tête de mur salle des fêtes : Devis signé avec Voisin David – Fourniture et pose de 3 pierres de chapeau de mur en tuffeau, identiques à celle en place / décapage et rejointoiement des pierres en place / remise en places des pierres en décollement : 1 608.00 euros TTC

### **Molisson Stéphanie :**

Devis nichoirs : accord du conseil municipal – coût 1 193.40 TTC (soirée d'information, sensibilisation / Animations / matériel / Création de micro habitats sur la commune)

Conseil Municipal des jeunes (CMJ) : courrier et demande de subvention au Conseil Départemental (Subvention pour les CMJ d'environ 500 euros). **Calendrier : 2025 :**

Conception / réalisation **2026 :** Installation **2027 :** Phase d'observation + relance du projet

11 juillet cinéma en plein air : prévoir des personnes pour l'installation et le rangement : Delafond-Caillé Charlotte, Desbourdes Francis, Tranchand David, Blanchard Charline, Molisson Stéphanie

Entretien extérieur de la cave : c'est à la charge des Vignerons. A revoir.

### **Navatte Marc :**

Fermeture du parking de la Cave à effectuer : Monsieur Caillé Pierre-Edouard s'en charge.

### **Barbier Robin :**

Panneau retourné : décision de les remettre à l'endroit

### **Caillé Pierre-Edouard :**

Rallye : réunion vendredi 6 juin à 20h00 à Beaumont En Véron.

### **Blanchard Charline :**

14 juillet : présentation de l'affiche

---

Conseil Municipal du 4 juin 2025

Prévoir nappe blanche – peinture sur drap – kit maquillage paillettes  
Soirée apéro vigneron à la Cave le : dates 10 et 31 juillet / 14 août horaires 19h à 22h30.  
Présence de 3 vignerons par soirée.  
Evénements annulés : Rando de la sibylle et la Marche de la bernache  
Bilan foire aux vins – belle édition  
Cave de la Sibylle : Visites guidées du 15 juin à fin septembre – Jours : jeudi, vendredi, et samedi  
Evénement à venir : Orchestre à l'école le 24 juin. Transmettre par mail l'invitation à l'ensemble du Conseil Municipal

**SEANCE LEVEE A 20h15**

**Prochaine réunion du Conseil Municipal : le Mercredi 2 Juillet 2025 à 18h30  
à la Mairie**

|                                        |                                                    |
|----------------------------------------|----------------------------------------------------|
| <b>LE MAIRE<br/>FRANCIS DESBOURDES</b> | <b>LA SECRETAIRE<br/>CHARLOTTE DELAFOND-CAILLÉ</b> |
|----------------------------------------|----------------------------------------------------|

**CLÔTURE DU PROCÈS-VERBAL**

Le secrétaire, Madame Le Maire, et les membres du Conseil Municipal.

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL****DU 4 JUIN 2025****Délibérations n° :****DCM 2025-06-001 ; DCM 2025-06-002 ET DCM 2025-06-003**

| <b>Présents</b>          | <b>Signatures</b> | <b>Procurations</b>                       |
|--------------------------|-------------------|-------------------------------------------|
| DESBOURDES Francis       |                   |                                           |
| DELAFOND CAILÉ Charlotte |                   |                                           |
| MOLISSON Stéphanie       |                   |                                           |
| NAVATTE MARC             |                   |                                           |
| TRANCHANT David          |                   |                                           |
| VEILLOT Julie            |                   |                                           |
| RIPAUD-CADIOU Julia      |                   | <b>Donne pouvoir à BARBIER Robin</b>      |
| BARBIER Robin            |                   |                                           |
| MARIE Florence           |                   |                                           |
| CAILLÉ Pierre-Edouard    |                   |                                           |
| CAMON Isabelle           |                   | <b>Donne pouvoir à NAVATTE Florence</b>   |
| FELTRIN Pierre           |                   | <b>Donne pouvoir à DESBOURDES Francis</b> |
| NAVATTE Florence         |                   |                                           |
| BLANCHARD Charline       |                   |                                           |

---

Conseil Municipal du 4 juin 2025

